

Lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul-brun : vous vous êtes inscrit pour la campagne 2023

Vous vous êtes inscrit sur notre site internet pour bénéficier d'une **intervention contre les chenilles processionnaires du chêne ou le bombyx cul-brun à votre domicile**, dans le cadre de la lutte collective organisée par Polleniz.

Le traitement se fait par pulvérisation de Bacille de Thuringe, depuis le sol, à l'aide de pulvérisateurs arboricoles ou hyperbares. Il s'agit d'une lutte biologique, la matière active est sans danger pour l'Homme, les animaux et l'environnement. Elle ne détruit que les chenilles quand elles l'ingèrent en même temps que le feuillage.

Afin de suivre le cycle de développement des chenilles, les traitements se dérouleront entre avril et juin. Vous serez prévenu(e), par courriel ou par courrier postal de la semaine prévisionnelle d'intervention quelques jours avant.

Votre présence lors du passage de notre agent n'est pas impérative, vous devrez dans ce cas laisser votre propriété accessible. Lors de la pulvérisation des arbres, un dépôt de produit non toxique peut avoir lieu sous, et à proximité des zones traitées, ainsi que la dispersion de poils urticants, ce qui pourrait occasionner des réactions allergiques en cas d'exposition.

Aussi, afin que l'intervention puisse avoir lieu, il faut impérativement :

- Bâcher votre piscine ou couvrir tout point d'eau
- Retirer niche et gamelles si vos animaux vivent à l'extérieur,
- Ranger ou bâcher les jeux d'enfants (toboggan, cabane, jouets en plastique...)
- Protéger ou ranger le mobilier de jardin (parasol, chaise, table, tapis, chaise-longue...)
- Vous tenir à l'écart des zones traitées lors de l'intervention, et ne pas y pénétrer dans les 6 heures qui suivent.

Si toutes ces précautions ne sont pas prises, l'intervention du technicien ne pourra avoir lieu.

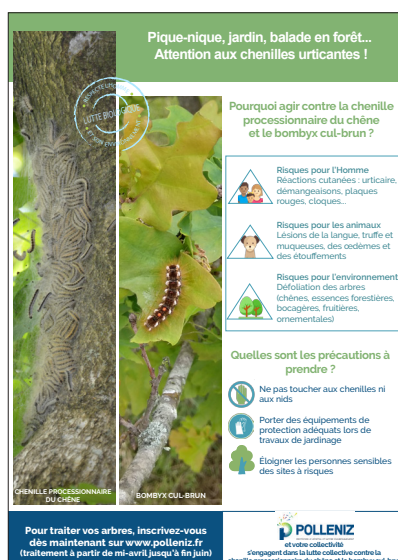
Après le traitement des arbres, un avis d'intervention vous sera remis ou, en cas d'absence, déposé dans votre boîte aux lettres.

Si le traitement n'a pas pu être réalisé, un avis de non-intervention en précisera la raison.

Vous n'avez rien à régler au technicien, la facture vous sera adressée ultérieurement.

ATTENTION : pour que l'application de Bacille de Thuringe garde toute l'efficacité souhaitée, elle ne peut pas être réalisée en cas de pluie (lessivage de la substance active) ou de vent fort. En cas de conditions météorologiques défavorables, le traitement de vos arbres sera reprogrammé.

CETTE LUTTE CONCERNE UNIQUEMENT LA PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE ET LE BOMBYX CUL-BRUN, AUCUN TRAITEMENT CONTRE LA PROCESSIONNAIRE DU PIN NE SERA EFFECTUÉ SUR CETTE PERIODE (inscriptions en juin)



Les tarifs 2023 (hors montant de l'adhésion)

Forfait pour 1 à 5 arbres traités	90,5 €
Forfait pour 6 à 10 arbres traités	130,5 €
Forfait pour 11 à 15 arbres traités	171 €
Forfait pour 16 à 20 arbres traités	228 €
Forfait pour 21 à 25 arbres traités	284,5 €
Forfait pour 26 à 30 arbres traités	341 €
Forfait pour 31 à 35 arbres traités	398 €
Forfait pour 36 à 40 arbres traités	455 €
Forfait pour 41 à 45 arbres traités	512 €
Forfait pour 46 à 50 arbres traités	568 €
Au delà de 50 arbres	Sur devis

Pour plus d'informations sur la lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul-brun en Pays de la Loire et les méthodes alternatives de lutte, rendez-vous sur www.polleniz.fr